

Rapport d'Activités 2023



unijus
Union Nationale
Interprofessionnelle
des Jus de Fruits

www.unijus.org

EDITO



EMMANUEL VASSEINEIX
PRÉSIDENT D'UNIJUS
PDG DE LA LAITERIE
DE SAINT-DENIS-DE-L'HÔTEL

“
Chers Adhérents,
chers Amis,

L'année 2023 a été marquée par une reprise économique fragile au niveau mondial, avec des défis inflationnistes et géopolitiques récurrents. L'Europe et la France ont connu des croissances modestes, impactées par les mêmes facteurs globaux : une **inflation persistante** et les **répercussions de la crise énergétique** dû notamment à la guerre en Ukraine qui malheureusement se poursuit.

De plus, dans plusieurs régions du monde l'**impact des changements climatiques** se fait ressentir de façon de plus en plus forte : **2023 a été déclarée l'année la plus chaude jamais enregistrée au niveau mondial**. On constate des phénomènes météorologiques extrêmes. En France, 2023 a été la deuxième année la plus chaude enregistrée.

L'addition de ces événements géopolitiques et climatiques impacte le cours de certaines **matières premières agricoles**. La hausse généralisée des charges s'est poursuivie en 2023. Le **coût de l'énergie et du transport** - qui reste à des taux très élevés - participent à la hausse des charges qui pénalise nos entreprises.

C'est dans les situations difficiles que le collectif prend tout son sens. En cela **Unijus constitue l'outil de la profession pour défendre notre secteur auprès des pouvoirs publics, de la société civile et des consommateurs**.

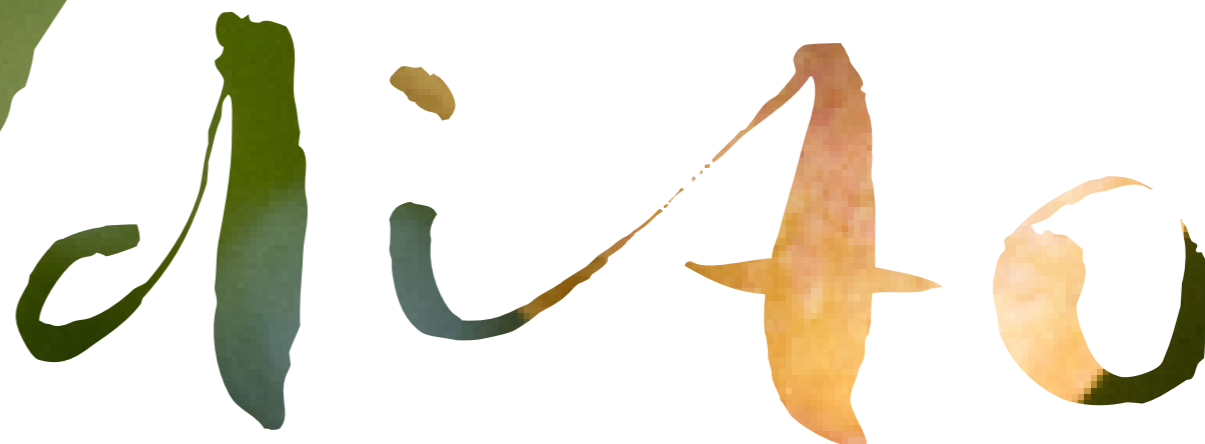
Unijus a mis en œuvre tout au long de l'année 2023 la **stratégie de réhabilitation des jus de fruits**. Ce travail s'inscrit dans le temps long. 2023 a permis cependant plusieurs réalisations notamment la publication de la **note scientifique sur les jus de fruits** à destination de nos interlocuteurs mais aussi l'organisation par Unijus d'un **webinaire en partenariat avec la Société française de nutrition (SFN)** et le portage d'un certain nombre de nos messages par des professionnels de santé impliqués dans le processus décisionnel des politiques de santé publique sur l'alimentation. Ce travail se poursuit avec ambition !

La **Directive jus de fruits** nous a également fortement mobilisé. Les discussions ont repris en septembre 2023 au niveau bruxellois. Unijus s'est organisée avec l'AIJN et l'ensemble des fédérations européennes des jus de fruits pour défendre les intérêts de notre secteur tant sur l'**information relative à l'absence de sucres ajoutés** dans nos produits, sur les **nouvelles catégories de jus à teneur réduite en sucre** ou encore sur la menace de l'**indication obligatoire de l'origine des fruits**. Ce travail illustre la nécessité de travailler en coalition avec nos collègues européens au sein de l'AIJN. Unijus a également renforcé son travail d'influence auprès des institutions européennes, en particulier avec les représentants français à Bruxelles.

Concernant la durabilité, il y a du pain sur la planche ! Cette thématique poursuit sa progression. Je citerai bien sur le sujet les **« emballages »**, sujet important au niveau européen en 2023 avec les **négociations sur la PPWR : réemploi, recyclage, consigne**. Unijus ne baisse pas la garde et poursuit le déploiement de son expertise au service des entreprises.

Je pourrai citer bien d'autres sujets traités en 2023 au niveau du collectif : **Nutri-Score, politique fiscale, REP emballages ménagers, suivis des contaminants chimiques et environnementaux**, etc. Vous trouverez des détails sur l'ensemble de ces sujets dans ce rapport d'activité.

Vous le savez, je suis un fervent défenseur du collectif ! Pour peser dans les décisions publiques, nous avons besoin aujourd'hui, encore plus qu'hier, d'**avancer groupés**. Unijus a subi des départs d'opérateurs successifs ces dernières années, on ne peut que le regretter. La situation de marché est compliquée il faut le reconnaître. Cependant, **l'expertise de notre organisation est demandée : en atteste les demandes diverses des pouvoirs publics**. Beaucoup de pédagogie reste à faire sur nos produits, sur l'ensemble des actions vertueuses mises en place par les adhérents. Pour cela nous avons besoin de notre organisation pour accompagner les entreprises face aux défis majeurs du secteur. Je compte sur vous, sur votre mobilisation au sein d'Unijus pour affronter collectivement les défis qui nous attendent !



3

ÉDITO

7

CHIFFRES CLÉS

10

ACTIVITÉS

12

ACCOMPAGNEMENT | EXPERTISES

Comprendre et anticiper
les sujets techniques, réglementaires et scientifiques d'actualité

22

COMMUNICATION

Partager des informations positives et objectives
avec l'ensemble de nos parties prenantes

26

RESPONSABILITÉ | ENGAGEMENTS

Continuer d'agir de façon responsable
et s'inscrire dans une dynamique vertueuse

30

MISSION, STRATÉGIE | GOUVERNANCE

Construire et mettre en oeuvre
une stratégie au service du collectif

34

SERVICES ADHÉRENTS

Accompagner la profession
et les adhérents au quotidien

40

ADHÉRENTS

communiqué

la filière jus et nectars au sein d'UNIJUS

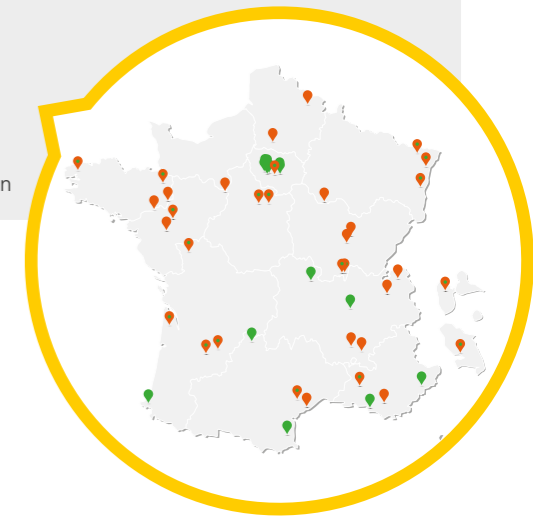
34 ADHÉRENTS DE TAILLES ET DE PROFILS VARIÉS

- › PME et ETI
- › Entreprises familiales
- › Groupes internationaux
- › Transformateurs de fruits et fabricants de jus
- › Conditionneurs
- › Courtiers et importateurs
- › Fabricants d'emballages
- › Fournisseurs d'arômes

31 SITES DE PRODUCTION RÉUNIS AU SEIN D'UNIJUS

- › **3 900** emplois directs
- › **23 000** emplois indirects

- 📍 Sièges sociaux
- 📍 Sites de production



La société Les Celliers Associés a rejoint UNIJUS en 2023. Bienvenue !

le marché en bref

Malgré un CA en hausse porté par les effets de l'inflation, le recul des ventes de jus & nectars dans les commerces de détail (hors circuits spécialisés) tend à se poursuivre en 2023 (-6,7% vol. ; +2,0% val.) :

- › Le repli du marché affecte l'ensemble des catégories (purs jus, jus abc, nectars).
- › Dans un contexte d'inflation alimentaire forte :
 - Une descente en gamme s'observe : les purs jus, le rayon réfrigéré, les marques nationales et le bio sont les plus impactés.
 - Une hausse des prix modérée s'opère, avec +6,8% en moyenne (vs an-1).

1,9 Mrds
de chiffre d'affaires

2^e marché en Europe
après l'Allemagne

1,06 Mrd de litres
de jus de fruits et nectars
vendus en 2023



source : Nielsen 2023 | périmètre : HMSM+SDMP+DRIVE+PROXI

chiffres clés 2023

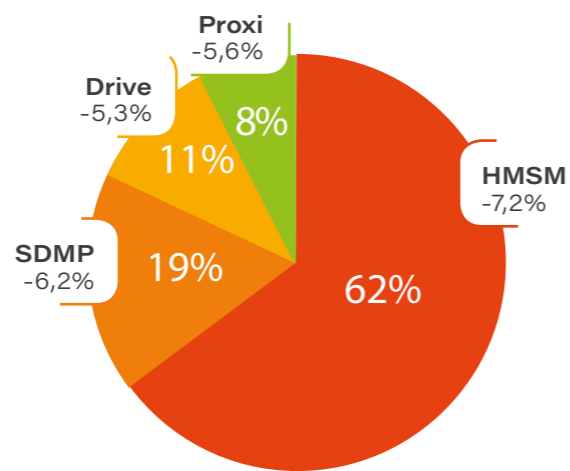
Pour tous les graphes de la page : Répartition des parts de marché volume à P1323 et évolution des volumes par rapport à 2022.

périmètre : HMSM+SDMP+DRIVE+PROXI
source : Nielsen

Définitions :
HMSM : Hypermarchés Supermarchés
SDMP : Supermarchés à Dominante Marques Propres

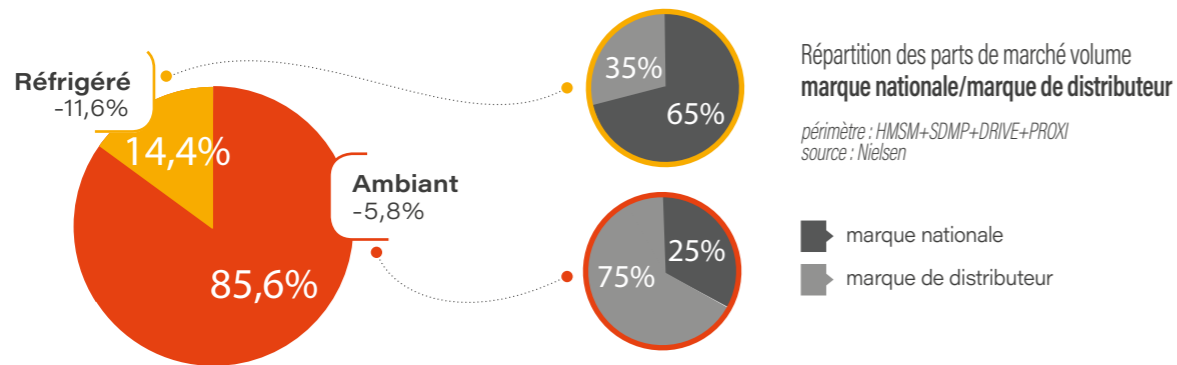
les circuits de distribution

Un marché en repli par rapport à 2022.

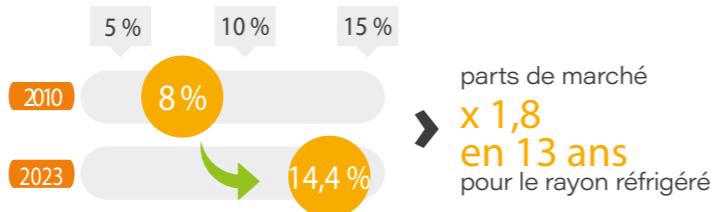


les rayons ambiants et réfrigérés

Le réfrigéré est le rayon le plus affecté par le recul des ventes, et perd en PDM au profit de l'ambient. Également en recul volume, l'ambient contribue cependant positivement au CA du secteur.

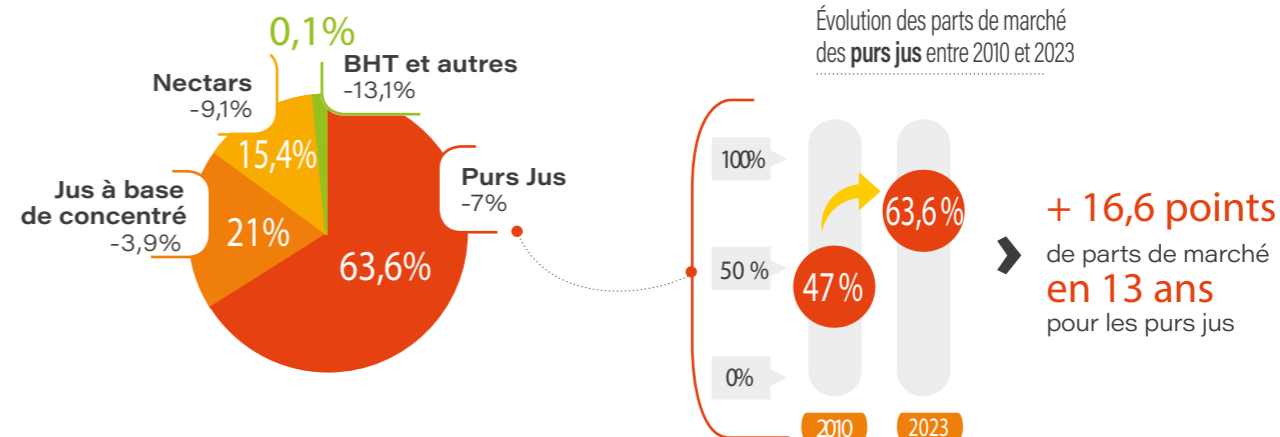


Évolution des parts de marché des jus et nectars au rayon réfrigéré entre 2010 et 2022



les catégories de produits

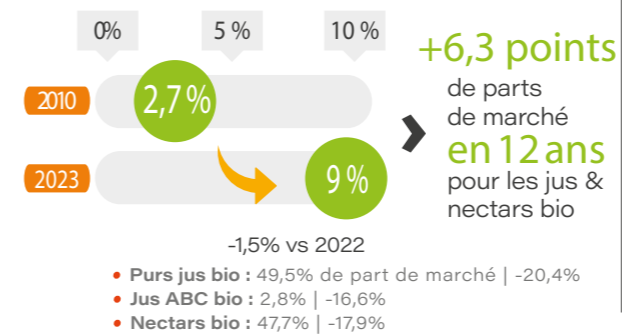
Le repli du marché affecte l'ensemble des catégories. Portés par l'inflation, les jus abc et les nectars contribuent positivement au CA du secteur.



le segment bio

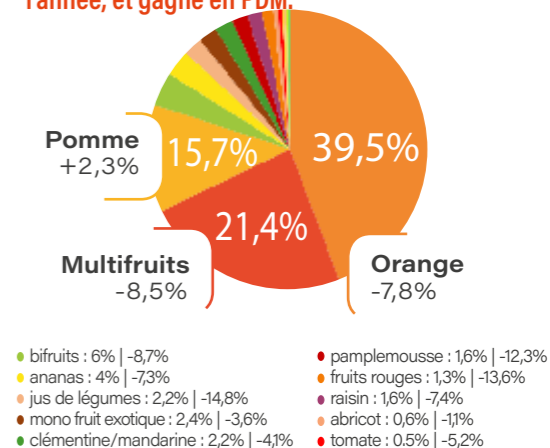
Affecté par la hausse des coûts des matières premières et l'inflation, le marché bio décroche en 2023. Un repli des purs jus comme des nectars.

Évolution des parts de marché volume des jus et nectars bio entre 2010 et 2023



les parfums

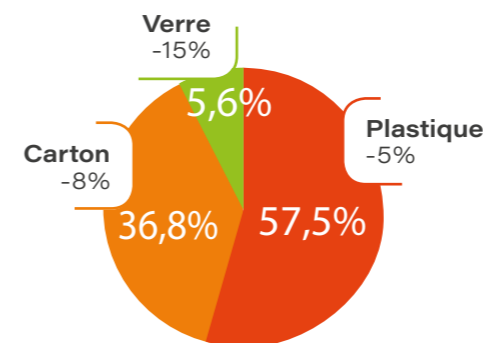
Le recul des parfums majoritaires (orange, multifruits) se poursuit. La pomme ressort grande gagnante de l'année, et gagne en PDM.



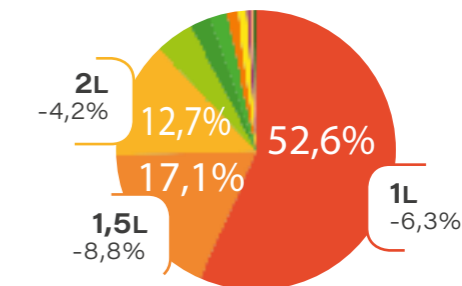
le conditionnement

Emballages : les difficultés du verre et le recul du carton profitent au plastique qui gagne en PDM.

FORMATS : Le conditionnement sous grands formats (de 75cL à 2L) prédomine mais est en recul au profit des petits formats (≤ 50cL).



autres	0,7%	-37,1%
20-25 cL	5,1%	-10,8%
75 cL	3,9%	-14,3%





En 2023, les activités UNIJUS ce sont :

- 31** réunions des différentes commissions, Bureau et Comex
- 2** groupes de travail actifs (stratégie 3R, étiquetage)
- 10** jours de formation, **390** heures de formation suivies et **35** stagiaires formés
- 1** appel d'offres (communication scientifique)

1 site internet à destination des consommateurs : une référence sur le sujet des jus de fruits.

Mes Jus de Fruits
Des fruits, pressés

près de 125 000 visiteurs
soit **+4%** vs 2022

3 réseaux sociaux :

relais d'informations objectives et pédagogiques sur la filière, ses produits, ses actions et ses engagements.

X *Fiers de nos Jus de Fruits* **unijus** **plus de 940 abonnés**

in **plus de 1970 abonnés** **soit +17%** vs 2022

Instagram **plus de 190 abonnés** **soit +11%** vs 2022

Nous vous encourageons à relayer nos informations via vos propres plateformes numériques pour plus de visibilité de la filière et ses messages !

activités



ACCOMPAGNEMENT|EXPERTISES

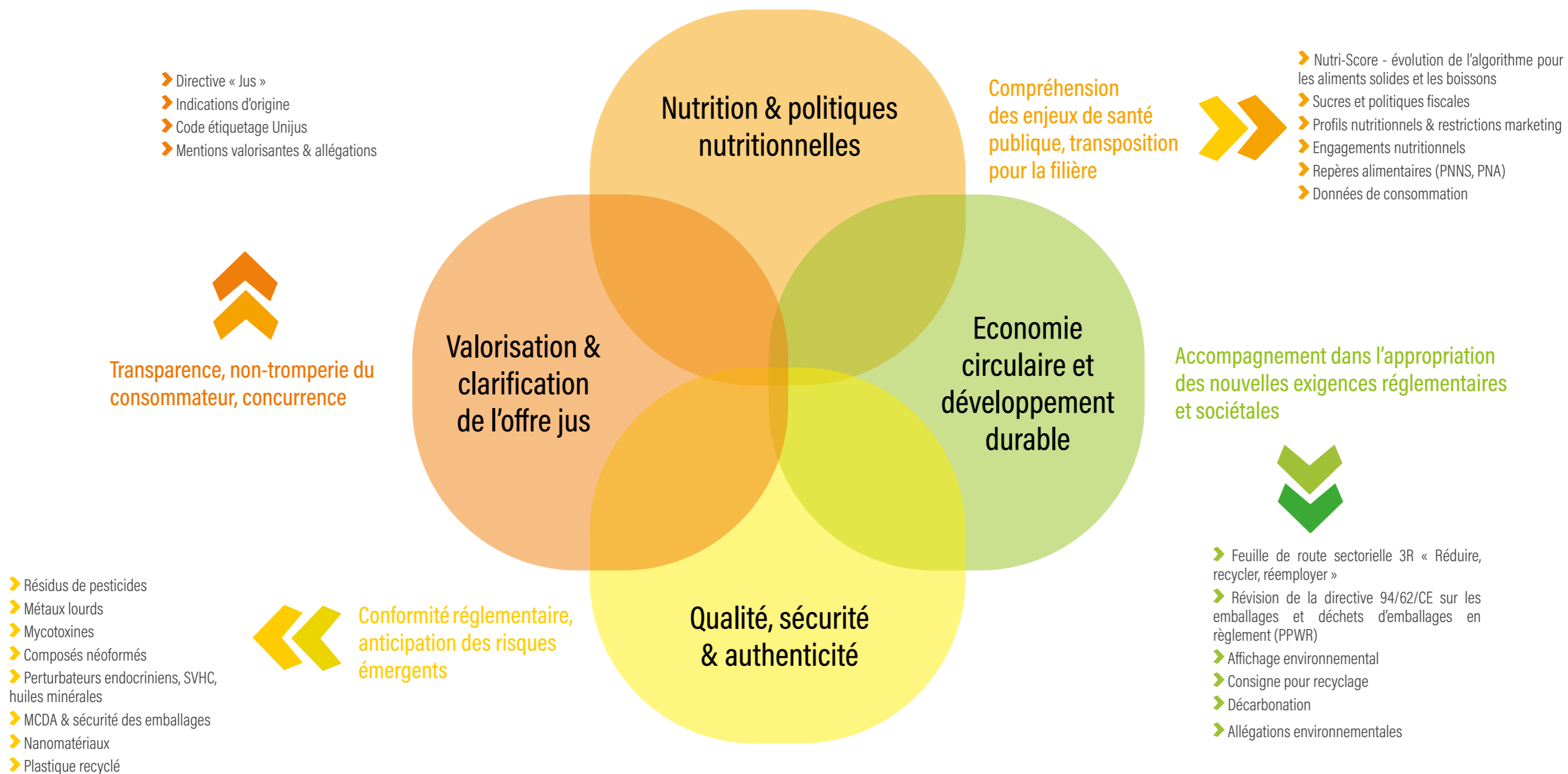
*Comprendre et anticiper
les sujets techniques et
scientifiques d'actualité*

accompagnement

ACCOMPAGNEMENT | EXPERTISES
COMPRENDRE ET ANTICIPER LES SUJETS TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES D'ACTUALITÉ

Au sein de la Commission Scientifique et Technique (CST), mais également dans le cadre de groupes de travail dédiés, des sujets spécifiques sont traités pour toujours accompagner au mieux les adhérents dans leurs pratiques quotidiennes : étiquetage, allégations, bonnes pratiques professionnelles, emballages... autant de problématiques d'actualité en perpétuelle évolution. Certains sujets sont traités en commun avec la Commission Communication et Affaires publiques (COMAP).

Au-delà de la CST, la Commission Contaminants et Sécurité Sanitaire apporte un soutien précieux aux adhérents en suivant les risques émergents pour la filière (huiles minérales, perturbateurs endocriniens, nanomatériaux, pesticides, mycotoxines, furane, éléments traces métalliques...) afin de favoriser une action pro-active du secteur pour la maîtrise de ces risques. La Commission Développement Durable quant à elle a pour objectif d'approfondir les sujets techniques liés aux emballages, et plus largement à l'impact environnemental de nos activités.



COMPRENDRE LA FILIÈRE DES JUS DE FRUITS & NECTARS, SES PRODUITS ET SES ENJEUX

Formations Unijus

Depuis juin 2022, Unijus, en tant que centre de formation, est certifié Qualiopi, certification obligatoire pour que les stagiaires puissent bénéficier de fonds publics ou mutualisés.

Les formations Unijus s'adressent à tous les collaborateurs des entreprises de la filière jus & nectars, clients ou fournisseurs, exerçant des activités réglementaires, R&D, qualité ou marketing.

3 modules sont proposés pour appréhender les enjeux filière et étiquetage :

✓ Module 1 : Introduction à la filière des jus & nectars – sur une demi-journée

✓ Module 2 : Connaissances et compréhension du marché des jus & nectars (approvisionnements, fabrication, emballages) – sur 1 journée

✓ Module 3 : Etiquetage des jus & nectars commercialisés sur le marché français – sur 2 journées

Plusieurs sessions de formation sont proposées chaque année, en distanciel et/ou en présentiel. Des formations sur mesure peuvent également être mises en place, sur demande.

Pour plus de détails, consulter notre site internet : unijus.org/former



Décarbonation

L'AIJN a lancé en 2022 ses travaux sur la **décarbonation de l'industrie des jus & nectars avec une évaluation sur l'empreinte carbone du secteur à l'échelle européenne**. Dans ce cadre, un questionnaire a été adressé en 2023 aux industriels afin d'identifier les principales sources (« hotspots ») d'émission carbone du secteur, et in fine définir une stratégie pour la filière sur l'ensemble de la chaîne de valeurs. Les premiers résultats ont été présentés par l'AIJN lors du Juice Summit, en octobre 2023.

Que fait UNIJUS ?

✓ UNIJUS suit les travaux de l'AIJN et met à disposition ses ressources pour assurer la bonne conduite du projet.

PANOFELT

Depuis 2020, Unijus participe au consortium d'expertise économique PANOFELT afin de réaliser pour FranceAgriMer un **panorama statistique de la filière des fruits et légumes transformés**.

Ce **consortium regroupe 10 organisations** représentatives de leurs filières : l'ANIFELT (interprofession des fruits et légumes transformés), l'AFC (choucroute), l'AFIDEM (fruits à destination multiple transformés), l'ANIBI (bigarreaux d'industrie), l'ANICC (champignons de couche), le CIPAG (pruneau), la SONITO (tomate d'industrie), le SVFPE (végétaux prêts à l'emploi), l'UNIJUS (jus & nectars) et l'UNILET (légumes verts en conserve et surgelés).

L'étude réalisée annuellement détaille, pour chaque filière, les chiffres clés aux stades de la production agricole et de la production industrielle sur le territoire métropolitain. Les évolutions des échanges (importations, exportations) et de consommation sont également précisées.

Ces travaux font l'objet d'une présentation annuelle à FranceAgriMer auprès de professionnels mais aussi de représentants de l'administration, des services centraux et des principales régions de production / transformation des fruits et légumes (DRAAF). **Les synthèses des études PANOFELT sont disponibles en ligne sur le site de FranceAgriMer.**

Plan de sobriété hydrique

Dans la continuité des mesures du « **Plan Eau** » annoncées par le Président de la République fin mars 2023, le secteur industriel est appelé à contribuer à l'objectif de baisse des prélèvements en eau douce, et à ce titre, la filière des industries agroalimentaires (IAA) est invitée à compléter un **plan de sobriété hydrique**.

Que fait UNIJUS ?

✓ Unijus a lancé en décembre 2023 une enquête auprès de ses membres visant à faire un état des lieux pour la filière française des jus & nectars des prélèvements et consommations en eau, des usages et des postes de consommation, des actions engagées ou à développer pour réduire la consommation hydrique. Les résultats de cette enquête seront utilisés en vue d'une contribution d'Unijus pour la filière jus & nectars au plan de sobriété hydrique des IAA qui sera remis au gouvernement au cours du 1er trimestre 2024.



La filière des jus de fruits face aux enjeux du réemploi

La Loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC), adoptée en février 2020 en France, représente un tournant décisif pour l'ensemble des industries, y compris celle des jus de fruits. Cette législation vise à transformer les pratiques industrielles en promouvant le réemploi, la réutilisation et le recyclage des emballages. La loi AGEC impose notamment des objectifs ambitieux concernant le réemploi obligeant les producteurs à atteindre des pourcentages croissants d'emballages réemployés chaque année.

Face à ces nouvelles exigences, la filière des jus de fruits doit s'investir activement dans les instances de recherche sur ce sujet (études ADEME) ainsi que les instances prospectives sur l'organisation du réemploi à l'échelle nationale (la démarche ReUse de l'éco-organismes Citeo). La présence d'Unijus est ainsi essentielle afin de défendre la faisabilité et les problématiques techniques spécifiques au secteur vis-à-vis du déploiement du réemploi.

Que fait UNIJUS ?

✓ Unijus a participé aux différents comités de suivi afin de représenter le secteur et a réalisé des contributions afin de défendre la filière.

✓ Unijus a présenté à la CDD des points à date sur le sujet réemploi et les évolutions dans ce domaine tout au long de l'année.



Nutri-Score : évolution de l'algorithme

À la suite des demandes des pays engagés à date à utiliser le Nutri-Score (Belgique, France, Allemagne, Luxembourg, Pays-Bas, Espagne et Suisse), des travaux de révision et de modifications de l'algorithme du Nutri-Score ont été réalisés en 2021-2022. Le comité scientifique et le comité de pilotage en charge de la révision ont ainsi publié deux rapports proposant une série de modifications pour les aliments solides (août 2022), et pour les boissons (avril 2023).

Pour les jus de fruits, les experts au regard de la littérature scientifique ont jugé qu'il était nécessaire de garder un classement globalement similaire. Ainsi, les modifications de l'algorithme et les nouveaux seuils retenus pour les notes ont permis de conserver une classification quasi inchangée.

Pour les boissons (incluant désormais le lait qui était auparavant dans l'algorithme des aliments solides), une nouvelle composante défavorable liée aux édulcorants a été introduite, dans le calcul du Nutri-Score. Leur ajout dans le produit est désormais pénalisé afin de ne pas encourager leur consommation.

D'ici mai 2024 toutes les procédures règlementaires devraient être finalisées par les différents pays. Les opérateurs disposeront alors d'un délai de deux ans pour adapter le Nutri-Score de leurs produits.

En 2023, Santé Publique France (SPF) et la Direction Générale de la Santé (DGS) ont planifié une pré-campagne de communication en prévision de la mise en œuvre du nouvel arrêté régissant le déploiement du nouvel algorithme du Nutri-Score. Divers moyens de communication et messages visant à promouvoir le Nutri-Score ont été élaborés cette année et présentés aux fédérations en vue de préparer la campagne officielle qui débute en juin 2024.

Que fait UNIJUS ?

Unijus a présenté à la CST tout au long de l'année les évolutions des supports réglementaires (Q&A et Calculateur) permettant une bonne mise en application du Nutri-Score.

Unijus participe à un groupe de travail dédié à la pédagogie et aux modifications du Nutri-Score au sein de l'ANIA afin de déterminer les nouveaux enjeux liés à la révision pour les jus de fruits.

Unijus a fait remonter en direct des demandes de modifications de messages et images prévues pour les jus de fruits dans la précampagne présentée par SPF et DGS et en a profité pour refaire de la pédagogie sur les produits auprès des deux administrations.

Nutrition
 ~
 Politique
 nutritionnelle



Sucres et politique fiscale

La problématique liée à la **quantité de sucres consommée par les populations et ses effets sur la santé**, tels que l'obésité, les maladies cardiovasculaires et le diabète, reste une préoccupation importante. Cette question influence particulièrement les discussions sur la mise en place de mesures préventives au niveau des politiques publiques.

Après la publication en décembre 2022 par l'OMS d'un **projet de directive sur les politiques fiscales visant à promouvoir une alimentation saine, qui recommande de taxer les jus de fruits**, c'est au tour de l'Assemblée nationale de publier en juin 2023 un rapport sur la fiscalité comportementale. Ce rapport, issu du Printemps social de l'évaluation, et rédigé par le député C. Isaac-Sibille (MoDem), recommande de **réformer la "taxe soda" en passant à trois tranches et en augmentant ses taux**. Le rapport considère en effet que la taxation actuelle en 16 tranches reste trop faible en France pour jouer pleinement son rôle de « fiscalité comportementale ».

Ce rapport a motivé plusieurs amendements de différents groupes politiques en octobre 2023 visant à réformer la "taxe soda" (donc à réformer la fiscalité des nectars) dans le cadre du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2024. Aucun amendement n'a été adopté, mais le sujet demeure hautement risqué et fait l'objet d'une attention soutenue de la part d'Unijus.

Que fait UNIJUS ?

Unijus a présenté à la COMAP et à la CST les éléments de contexte et la stratégie à mettre en place.

Unijus a mis à jour son plaidoyer contre l'extension de la taxe soda aux jus de fruits, et également un argumentaire visant à protéger les nectars d'une fiscalité plus lourde.

Unijus est en dialogue avec les responsables politiques et a transmis ses messages aux cabinets ministériels ainsi qu'aux parlementaires de la Commission des Affaires sociales à l'Assemblée nationale et au Sénat.

Suivi des évolutions des futures REP (responsabilités élargies des producteurs)

Les filières à responsabilité élargie des producteurs (REP) sont des systèmes qui organisent la prévention et la gestion des déchets pour certains produits. Selon ce principe, les fabricants de ces produits peuvent être tenus responsables de financer ou de gérer les déchets qu'ils génèrent. Habituellement, les fabricants s'associent pour remplir ces obligations via des éco-organismes agréés par les autorités publiques.

Dans l'environnement des REP impactant la filière des jus de fruits, la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire ("AGEC") du 11 février 2020 a prévu la création de nouvelles filières REP pour les emballages de la restauration (2024) et l'ensemble des emballages professionnels (DEIC) (2025). La mise en œuvre de la REP restauration a été discutée en 2023 dans différentes instances et actuellement en 2024 la mise en œuvre de la REP DEIC sera à suivre de près.

En 2023, le cahier des charges renouvelé de la filière à responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les emballages ménagers, a nécessité une révision et une collaboration entre les administrations et les acteurs concernés, dans le but d'obtenir un nouvel agrément à long terme. Cette révision visait à intégrer de nouveaux objectifs et des trajectoires actualisées pour la gestion des déchets d'emballages ménagers, y compris une révision des incitations financières et des sanctions prévues par le nouveau cahier des charges.

Que fait UNIJUS ?

Unijus a participé aux différents comités de suivi afin de représenter le secteur et a réalisé des contributions et alliances afin de défendre la filière.

Unijus a présenté à la CDD des points à date sur ce sujet des REP tout au long de l'année ainsi que la création de positions pour porter la voix des jus de fruits.

Révision de la directive sur les emballages et déchets d'emballage

En Europe, Le 30 novembre 2022, la Commission Européenne a présenté un projet de règlement, révisant la directive 94/62/CE sur les emballages et déchets d'emballages. Ce nouveau texte a pour objectifs de réglementer la mise sur le marché des emballages ainsi que la prévention et la gestion des déchets d'emballages, afin d'accélérer le développement de l'économie circulaire des emballages ménagers. Ce projet de texte prévoit que tous les emballages mis sur le marché au niveau UE devront répondre à des critères essentiels concernant leur composition, leur capacité à être réutilisés et recyclés.

En 2023, ce texte a été examiné au sein des différentes instances du Parlement européen et du Conseil de l'UE. Suite au retard pris dans les échanges au niveau UE, il devrait normalement entrer en vigueur avant fin de l'année 2024.

Que fait UNIJUS ?

En 2023, de nombreuses actions autour de cette révision de texte ont mobilisé le secteur :

Unijus a tenu au courant la CDD et la COMAP au fur et à mesure des évolutions de la proposition de textes et des éléments clés et enjeux pour le secteur vis-à-vis du réemploi.

Unijus a contribué à l'élaboration d'une position de l'AIJN concernant le réemploi dans l'industrie des jus de fruits, mettant en avant l'idée que les jus de fruits pourraient être considérés comme des **boissons hautement périssables** (étant donné qu'une exemption est prévue pour ce type de boisson dans le projet de texte). Cette position devra être défendue auprès de la Commission européenne en 2024.

Unijus a réalisé des prises de contact auprès des administrations françaises afin de les solliciter pour contribuer à la position française (positionnement en interministériel).

Environnement
 ~
 économie
 circulaire

MCDA

Les risques liés aux matériaux destinés à entrer en contact avec les jus & nectars (via les équipements, les emballages des matières premières, les emballages des produits finis) figurent parmi les principaux enjeux à venir. Une veille spécifique est ainsi mise en place afin d'accompagner les industriels dans la compréhension de ces enjeux, et dans la mise en place de surveillances spécifiques adaptées au secteur.

Dans ce cadre, Unijus a organisé le 28 septembre 2023 - en partenariat avec Mérieux NutriSciences - un évènement dédié aux risques liés aux matériaux au contact dans les jus, nectars & boissons. Près d'une trentaine de participants ont suivi l'évènement, en présentiel ou en distanciel. Les supports diffusés ainsi qu'un replay de l'évènement sont disponibles sur demande.

Qualité,
Sécurité,
Authenticité

Des sujets à suivre en 2024 :

- Le projet de règlement européen visant à fixer des teneurs maximales en **nickel** dans certaines denrées alimentaires, y compris les jus de fruits, les nectars de fruits et les jus de légumes. Des cas particuliers sont à prévoir pour les produits issus de fruits de la passion, de fruits du cacao, de baies et petits fruits ainsi que d'eau de coco.
- Les évolutions des initiatives française et européenne visant à limiter la contamination environnementale par les **substances perfluoroalkylées** (PFAs).
- La publication des mesures au niveau européen visant à interdire le **bisphénol A** dans les matériaux en contact avec les denrées alimentaires (équipements, emballages). Des points d'attention particuliers seront portés concernant les systèmes de filtration membranaire utilisés dans les procédés de fabrication, les vernis & revêtements ainsi que les matériaux recyclés pouvant être utilisés dans les emballages.
- La publication des dispositions au niveau français encadrant la **réutilisation des eaux** dans les entreprises du secteur alimentaire.

Substances dangereuses, perturbateurs endocriniens, huiles minérales

Introduites par la loi AGECE, de nouvelles dispositions concernant la mise sur le marché des produits ainsi que l'information du consommateur sont à considérer et à anticiper par les opérateurs. Des sujets complexes pour lesquels un suivi rigoureux des futurs textes d'application, et une analyse d'impacts pour la filière des jus & nectars a été engagée.

En particulier, depuis le 1er janvier 2023 et ce jusqu'au 31 décembre 2024, l'interdiction d'utilisation d'huiles minérales sur les emballages s'applique lorsque la concentration en masse dans l'encre des hydrocarbures aromatiques d'huile minérale (MOAH) est supérieure à 1 %. De nouvelles dispositions seront applicables à partir du 1er janvier 2025 sur les MOAH et les MOSH.

Par ailleurs, des obligations de mise à disposition d'informations permettant d'identifier les perturbateurs endocriniens dans un produit, ou informant sur la présence de substances dangereuses dans les produits générateurs de déchets seront applicables à partir de 2023, 2024 ou 2025.

Contaminants chimiques & environnementaux

Un suivi particulier des sujets liés aux **pesticides** est réalisé, au vu de l'impact des modifications réglementaires sur la disponibilité et la conformité des matières premières : approbations des substances actives au niveau européen et modifications des LMR à venir par couple substance active/matrice sont suivies. Une synthèse des principales évolutions pouvant impacter le secteur des jus & nectars est réalisée trimestriellement.

Une veille spécifique est également mise en place concernant les évolutions relatives aux **mycotoxines**, aux **furanes** & dérivés méthylés, aux **métaux lourds** et autres contaminants chimiques & biologiques pouvant affecter la qualité des matières premières mises en œuvre.

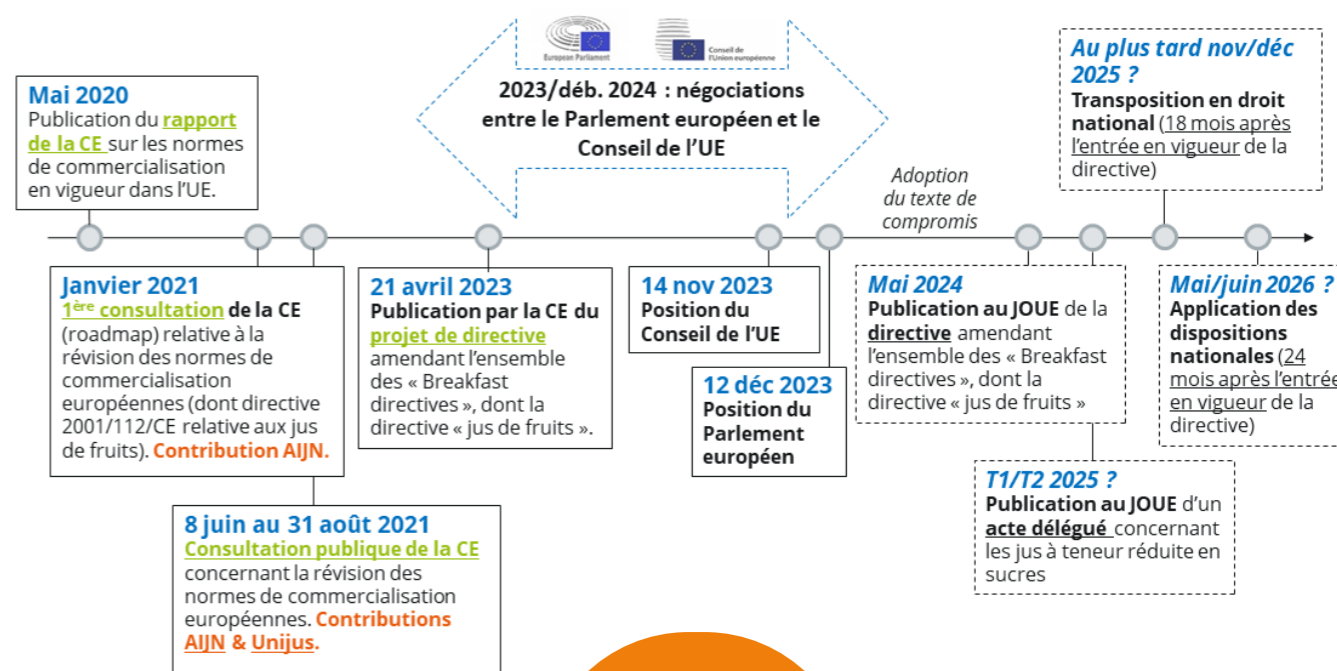
L'année 2023 a été marquée par plusieurs publications à l'échelle européenne, notamment :

- Le règlement (UE) 2023/465 modifiant le règlement (CE) n°1881/2006 en ce qui concerne les teneurs maximales en **arsenic** dans certaines denrées alimentaires, applicable à partir du 26 mars 2023. Une teneur maximale en arsenic inorganique est introduite pour les jus de fruits, les jus de fruits concentrés reconstitués et les nectars de fruits, et fixée à 0,02 mg/kg.
- Le règlement (UE) 2023/915 (nouveau « **règlement cadre** ») concernant les teneurs maximales pour certains contaminants dans les denrées alimentaires et abrogeant le règlement (CE) n°1881/2006.

Faisant suite à la publication de la recommandation (UE) 2022/495 sur la surveillance de la présence de **furanes et d'alkylfuranes** dans les denrées alimentaires, une surveillance de la présence de furane & dérivés méthylés a été mise en place en 2023, avec le lancement d'un appel à données spécifique auprès des membres.

Par ailleurs, Unijus a été auditionné par le Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER), missionné par le Cabinet du ministre Marc Fesneau dans le cadre d'une étude sur **l'évolution du risque mycotoxines en lien avec les retraits du marché de produits phytopharmaceutiques mais aussi en lien avec les évolutions climatiques et les évolutions de pratiques**. Ciblée sur les filières pommes, poires et céréales, la publication du rapport du CGAAER est attendue pour fin 2023.

Processus législatif & calendrier de la Directive "jus de fruits"



Valorisation
et clarification
de l'offre jus &
nectars

Directive "jus de fruits"

Le projet de texte amendant l'ensemble des « Breakfast directives » (dont la directive 2001/112/CE applicable aux jus & nectars de fruits) a été publié par la Commission européenne (CE) en avril 2023.

Dès lors, une mobilisation du secteur, tant à l'échelle française qu'européenne, s'est engagée auprès des différentes institutions européennes (CE, Conseil de l'UE, Parlement européen) pour porter les positions de la filière jus & nectars. Un total de 11 amendements à la proposition initiale du projet de directive a finalement été porté par le secteur.

➤ Unijus a ainsi poursuivi en 2023 ses échanges avec l'Administration centrale au niveau français (DGCCRF, Agriculture), en particulier sur les sujets concernant la mention « sans sucres ajoutés », la catégorie des jus à teneur réduite en sucres, l'ajout des fibres, des épices et des herbes aromatiques.

➤ Des actions ciblées auprès des députés européens des commissions AGRI et ENVI ont, par ailleurs, été engagées par l'AIJN et les associations nationales (dont Unijus). Tous les députés français ont été contactés par Unijus avec des échanges directs avec notamment J. Decerle (Renew), C. Clergeau (Socialistes et Démocrates) et A. Sander (PPE).

A l'automne 2023, les discussions au Parlement européen ont introduit des dispositions spécifiques visant à étiqueter obligatoirement l'origine des fruits pour les jus de fruits, en face avant de l'emballage. Dans ce contexte, au-delà des échanges réguliers entretenus avec les équipes de la DGCCRF, de la DGPE, de la représentation permanente UE travaillant sur ce dossier, Unijus a alerté les autorités françaises au plus haut niveau de l'effet délétère de cette proposition. Un courrier d'alerte a ainsi été adressé en décembre par Unijus aux 4 ministres français de l'Economie, du Commerce, de l'Agriculture et de l'Industrie. Des réflexions ont également été initiées avec les membres Unijus concernant les impacts et la faisabilité que de telles mesures auraient sur l'étiquetage des jus & nectars.

Par ailleurs, des travaux spécifiques ont été engagés par le secteur à l'échelle européenne sur les jus à teneur réduite en sucres afin de nourrir les échanges qui se tiendront sur cette nouvelle catégorie. Un état des lieux des technologies permettant de réduire la teneur en sucres des jus de fruits et de leurs effets sur la composition des produits finis a notamment été lancé. Les jus à teneur réduite en sucres devraient faire l'objet d'un acte délégué spécifique, complétant les dispositions de la directive qui sera publiée.

A suivre en 2024 :

- La période de trilogie entre les différentes instances européennes est attendue pour janvier 2024, et devrait aboutir à un texte de compromis.
- La publication par la Commission européenne du texte amendant l'ensemble des « Breakfast directives » (dont la directive « jus de fruits ») est attendue pour mai 2024.



COMMUNICATION & AFFAIRES PUBLIQUES

*Partager des informations
positives et objectives
avec l'ensemble de
nos parties prenantes*

Stratégie de réhabilitation des jus de fruits dans les recommandations alimentaires

Les jus de fruits ont perdu leur équivalence portion de fruits en 2019 avec le PNNS 4 et sont devenus équivalents aux sodas. Souvent réduits à leur seule teneur en sucres, les jus de fruits sont confrontés à de nombreuses attaques et bien souvent amalgamés, par les médias et les autorités de santé publique, avec les boissons contenant des sucres ajoutés et dont la densité nutritionnelle est moindre. Or, les jus de fruits ne sont pas à confondre avec les autres boissons sucrées.

2023 : vers la réhabilitation des jus de fruits dans l'alimentation des Français

En 2023, Unijus a poursuivi sa stratégie de réhabilitation en rencontrant des acteurs intégrés au circuit de décision du Programme National Nutrition Santé (PNNS), afin de motiver une réévaluation du positionnement des jus de fruits dans les recommandations alimentaires françaises. Cela a permis d'apprendre, de source ministérielle, que les jus de fruits ne pourraient bénéficier d'un changement de statut dans le futur PNNS 5 (2025-2030), car les repères nutritionnels resteront inchangés pour l'ensemble des produits alimentaires. Il convient donc de réorienter notre approche stratégique et de concentrer nos efforts sur les messages des acteurs de santé publique concernant les jus de fruits.

Plan de rencontres 2023 : faire réévaluer le positionnement des jus de fruits dans les recommandations alimentaires



Erwan de Gavelle | CHEF DU BUREAU DE LA POLITIQUE DE L'ALIMENTATION - DGAL

- Il n'est pas prévu de réviser les repères nutritionnels qui sous-tendent les recommandations alimentaires.
- Les futures recommandations alimentaires du PNNS 5 (2025-2030) ne seront pas impactées par le volet environnemental.



Christèle Gautier

CONSEILLÈRE SANTÉ PUBLIQUE AUPRÈS D'AGNÈS FIRMIN-LE BODO, MINISTRE DÉLÉGUÉE AUPRÈS DU MINISTRE DE LA SANTÉ

- Un échange très prometteur avec une reconnaissance de la nécessité de distinguer les jus de fruits des autres boissons sucrées, mais des promesses non concrétisées.
- Une confusion du cabinet du ministère de la Santé entre Nutri-Score et recommandations alimentaires.



Stéphanie Rist

DÉPUTÉE RENAISSANCE DU LOIRET - RAPPEURE GÉNÉRALE DE LA COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

- Une écoute constructive, une bonne connaissance des enjeux de la filière et un regard positif sur les jus de fruits.
- Un engagement à soutenir la filière et à la défendre contre l'extension d'une potentielle "taxe soda" pour les jus de fruits.



Philippe Laval

DIRECTEUR GÉNÉRAL - INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION (INC)

- Une écoute attentive sans préjugés réellement négatifs sur la catégorie.
- Il a transmis nos observations à la rédaction du magazine 60 millions de consommateurs, dont il est le directeur de publication.



Simon Laporte

CONSEILLER ÉCONOMIE ET SUIVI DES FILIÈRES ALIMENTAIRES AUPRÈS DE MARC FESNEAU, MINISTRE DE L'AGRICULTURE

- Une reconnaissance du bien fondé des messages de la filière, et une proposition de faire le lien entre son ministère et celui de la Santé pour améliorer le traitement des jus de fruits dans les communications du site mangerbouger.fr.
- Simon Laporte est très à l'écoute de la filière et de ses problématiques.

En 2023, le travail de réhabilitation des jus de fruits dans les recommandations alimentaires a permis de mieux comprendre les orientations des acteurs de santé publique et de réajuster notre stratégie. La Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat (SNANC), initialement attendue pour juillet 2023, devrait voir le jour à la fin du premier semestre 2024.

Dispositif LinkUp

Co-construire le positionnement scientifique de la filière avec les experts Nutrition & Santé

Unijus a consolidé en 2023 son argumentaire scientifique avec l'agence LinkUp. Bien que les jus de fruits contiennent des sucres, les données de consommation françaises montrent qu'il n'y a **pas de surconsommation** de jus de fruits par rapport aux recommandations pour la grande majorité de la population, et que leur **contribution à l'apport en sucres global reste donc faible**. Une consommation modérée notamment soutenue par un engagement de la profession pris en 2018 de **limiter la portion de référence à 150 mL** sur les emballages de jus au lieu de 200 mL jusque-là. Des études ont montré que **de tels volumes de consommation n'engendraient pas d'effets néfastes** pour la santé. Au contraire, les jus peuvent être des produits intéressants dans la mesure où leur consommation peut permettre de couvrir les besoins en micronutriments d'intérêts pour lesquels il existe des taux d'inadéquations aux recommandations relativement élevés dans la population française. Il apparaît donc essentiel de reconsidérer la place des jus de fruits dans l'alimentation en tenant compte de la **balance bénéfiques-risques** de leur consommation et des enjeux actuels de santé publique.

Approche & Dispositif : challenger le regroupement des jus et des boissons dans les recommandations du PNNS pour en montrer les limites.

Le dispositif LinkUp a été organisé autour de 3 temps forts :

- ✓ **La phase d'exploitation des données** de consommation du Crédoc et de la littérature scientifique :
 - Le dispositif prévoyait d'explorer les données de consommations CCAF 2022 du Crédoc. Mais le Crédoc ne souhaite plus transmettre ce type de données aux industriels. Ainsi, seules les données 2010, 2013, 2016 & 2019 ont été analysées.
- ✓ **La phase de consultation** et de co-construction scientifique avec les experts :
 - Les rendez-vous en one-to-one (Pr Jean-Michel Lecerf, Nicole Darmon, Pr Jacques Delarue, Pr François Mariotti).
 - Le groupe de consultation avec une dizaine d'experts pluridisciplinaires.
- ✓ **La phase de consolidation de l'argumentaire** scientifique et de diffusion auprès des parties prenantes :
 - La rédaction d'une note scientifique pour la filière des jus de fruits ;
 - L'organisation d'un webinaire en partenariat avec la Société Française de Nutrition ;
 - La diffusion d'une synthèse du webinaire dans les Cahiers de Nutrition & de Diététique ;
 - La publication de la synthèse en accès libre sur le site sciencedirect.com.

Résultats & Enseignements : mise en valeur de la densité nutritionnelle des jus de fruits.

Les enseignements du dispositif en 2023 montrent qu'il est nécessaire de relativiser le poids des jus de fruits dans la consommation globale de sucres au sein de la population française et que la catégorie "boissons sucrées" ne permet pas de comprendre la **différence de densité nutritionnelle** entre un jus de fruits et une boisson sucrée avec sucres ajoutés.

Les principaux arguments mis en avant sont :

- Conformément à la législation européenne, **les jus de fruits ne contiennent pas de sucres ajoutés** mais seulement les sucres des fruits dont ils sont issus.
- Les consommations réelles montrent qu'il n'y a **pas de surconsommation de jus de fruits en France, conformément aux recommandations de l'Anses** : les surconsommateurs de jus de fruits représentent moins de 10% et constituent une population particulière de surconsommateurs de sucres de toutes origines. Il est donc nécessaire de cibler davantage cette catégorie de consommateurs lorsqu'on étudie les consommations de jus de fruits en France.
- Au regard des enjeux de santé publique, **les jus de fruits contiennent des nutriments intéressants (exemple : vitamine C, vitamine B9 ou encore des minéraux tels que le potassium) pour lesquels il existe des inadéquations aux recommandations dans la population, notamment dans le cadre d'une trop faible consommation de fruits frais.**
- D'après des méta-analyses scientifiques, **les jus de fruits ne présentent pas de risque pour la santé** et pourraient même présenter des bénéfices, dans le cadre d'une **consommation modérée** d'un verre par jour, ce qui est très majoritairement le cas en France.

L'ensemble de ces points, ainsi que les dynamiques de consommation, différencient clairement les jus de fruits et les autres boissons avec sucres ajoutés ou édulcorées.



RESPONSABILITÉ|ENGAGEMENTS

*Continuer d'agir de façon
responsable et s'inscrire
dans une dynamique
vertueuse*

responsabilité

Encourager l'éducation à l'alimentation via la sensibilisation à l'importance du petit-déjeuner

Depuis 2014 au sein du Collectif du Petit-déjeuner à la française, UNIJUS est engagé dans le soutien au modèle alimentaire français via la défense du petit-déjeuner, en fort déclin.

En 2017, le Collectif du Petit-déjeuner à la française a décidé d'orienter ses actions vers le monde éducatif afin de sensibiliser les enfants et adolescents, les plus concernés par le saut de petit-déjeuner, à l'importance de ce repas.

Dans ce sens, le Collectif associe actions terrain, relations presse et affaires publiques :

- **identification et valorisation d'initiatives de sensibilisation** au petit-déjeuner dans les collèges pour encourager leur développement en lien avec les départements ;
- **interpellation des pouvoirs publics** quant à l'importance du petit-déjeuner, notamment chez les jeunes, en s'appuyant sur les initiatives mises en place dans les collèges et via notre plateforme de recensement objectif-petit-dejeuner.fr ;
- **sensibilisation des différentes parties prenantes** aux enjeux du déclin du petit-déjeuner, en particulier pour les filières réunies au sein du Collectif (jus de fruits, lait/produits laitiers et pain).

Actions et réalisations 2023 en bref :

En 2023, Unijus est resté partenaire du Collectif avec une contribution budgétaire minimale et le souhait de redonner un nouveau souffle aux actions entreprises. Une réflexion a été menée avec l'ensemble des parties prenantes dans l'objectif d'améliorer la capacité du Collectif à faire connaître ses actions, et d'être identifié comme un interlocuteur expert sur le moment de consommation "petit-déjeuner". Bien que l'année puisse être considérée comme moins prolifique en termes de réalisations, elle a permis de "remobiliser les troupes" et de donner l'envie d'impulser une nouvelle dynamique pour 2024, avec notamment l'ambition d'intégrer une nouvelle agence sur le volet "communication".

➤ **TROPHÉES DU PETIT-DÉJEUNER EN MILIEU SCOLAIRE** : Pour cette 7ème édition, le Collectif du petit déjeuner a récompensé quatre lauréats exemplaires, sélectionnés avec soin parmi 29 candidatures. Un record depuis le lancement des Trophées en 2016 !

➤➤ Le Premier Prix 2023 a été décerné aux collèges Clermont (Pau), Albert Camus et Jeanne d'Albret (Bayonne) pour leur engagement exceptionnel dans la promotion d'un petit déjeuner constitué de produits locaux et bio accessibles au plus grand nombre.

➤➤ Le Prix de la Mobilisation a été remis au collège Galilée à Lingolsheim, en reconnaissance de son implication remarquable dans la mise en place d'une approche interdisciplinaire autour du petit déjeuner.

➤➤ Le Prix de l'Engagement a honoré les écoles Jules Ferry, Jean Moulin, Montaigne, Verlaine et Rousseau à Uckange, soulignant l'ampleur de leur projet pour participer à la réduction des inégalités alimentaires pour le premier repas de la journée.

➤➤ Le Prix des Bonnes Pratiques a distingué le collège Joffre à Rivesaltes pour ses initiatives innovantes en mettant l'élève au cœur de ses prises de décisions alimentaires.



Assurer un marché authentique

QUALIJUS est un exemple unique d'auto-responsabilisation d'une filière et sa place devient de plus en plus incontournable pour notre secteur.

Pour rappel, QUALIJUS s'est fixé, dès sa création, les missions suivantes :

- **Contrôler** en composition et étiquetage le marché français des jus de fruits et nectars,
- **Vérifier** le respect des engagements des membres via l'inspection et des analyses sur les matières premières et les produits finis,
- **Accompagner** ses membres par son expertise sur l'authenticité des produits.

Ces dernières années, son rôle sur la surveillance du marché en contaminants éventuels s'est renforcé.

Une 1ère convention entre Qualijus et la DGCCRF a été signée par le président de Qualijus, Eric Bocquier et la directrice générale de la DGCCRF, Virginie Beaumeunier. Elle a été officiellement présentée lors de l'Assemblée générale de Qualijus et d'Unijus le 5 juillet 2022.



ERIC BOCQUIER
PRÉSIDENT DE QUALIJUS
DIRECTEUR GÉNÉRAL |
VITAMONT

Par son objet même, l'autocontrôle de la filière, et par son sérieux, Qualijus cultive l'exigence au service de la filière des jus et nectars, comme en atteste le nombre d'analyses pratiquées par la structure et notre partenariat avec la DGCCRF.

Le monde bouge et la nature chaotique des événements internationaux n'est pas sans effet sur notre profession. Les conséquences ne sont pas neutres pour nos métiers comme en atteste les fortes variations du prix des emballages et des matières premières qui impactent durement nos entreprises. Mais nous ne sommes pas une profession statique, nous bougeons nous aussi, avec le marché, avec nos clients et avec les autorités de régulation, en France et en Europe. Ainsi, la nouvelle Directive européenne sera l'occasion pour Qualijus de compléter son plan de surveillance et d'affûter ses outils d'analyses au service des consommateurs et de la qualité des produits mis sur le marché. Il n'est pas de consommation durable sans confiance. Qualijus contribue largement à produire cette confiance !

Le bilan 2023 en bref

➤ Comme tous les ans, **plus de 600 échantillons** ont été **analysés** en 2023 par QUALIJUS et le **taux de conformité composition est très élevé (95%)**. Un résultat montrant le **haut niveau de qualité des produits de la filière**.

➤ Au-delà des prélèvements représentatifs du marché français, QUALIJUS surveille tous les ans, des jus dits de « marché de niche » ou des jus dont la matière première est sous tension, en raison d'un risque d'adultération plus élevée. Ces derniers jus génèrent régulièrement des non-conformités majeures. En 2023, ce sont les jus et nectars de carotte, de pamplemousse et de cranberry.

➤ QUALIJUS prend systématiquement contact par courrier avec les entreprises concernées par des non-conformités majeures. Les sociétés répondent rapidement avec une explication et un plan d'actions correctives.

➤ **Plus de 225 emballages** ont été **expertisés** afin de s'assurer de la conformité des mentions d'étiquetage des produits par rapport aux **exigences réglementaires** mais également pour dresser un état des lieux du suivi des recommandations du **code de bonnes pratiques de la Profession**.



MISSION & STRATEGIE | GOUVERNANCE

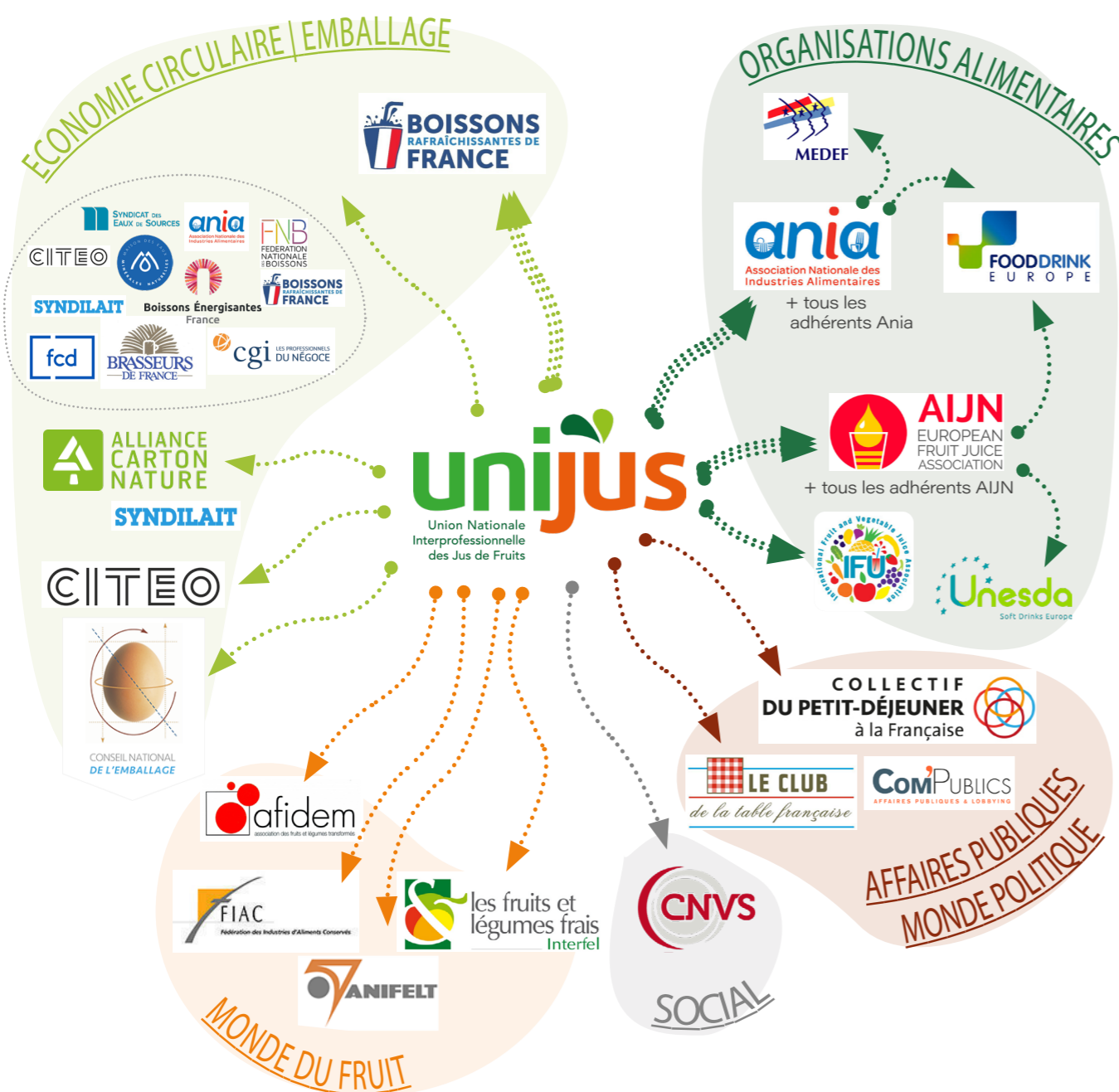
*Construire et mettre en
oeuvre une stratégie au
service du collectif*



UNIJUS, un fonctionnement en réseau

UNIJUS évolue dans un environnement professionnel multi-dimensionnel que ce soit d'un point de vue géographique (France | Europe) ou thématique (jus de fruits | boissons | agro-alimentaire | emballages...).

Afin de défendre au mieux les intérêts de la filière, il est indispensable d'entretenir ce réseau. Des échanges réguliers et constructifs ainsi que des réflexions et projets communs sont la clé pour que les liens créés soient pérennes.



Les membres du Bureau UNIJUS en 2023

Le Bureau est composé de 17 membres élus par l'Assemblée Générale pour 3 ans reconductibles. Il définit et valide la stratégie UNIJUS et approuve les actions à mener.

Les membres du Bureau, Président, Vices-présidents et Trésorier, ont été réélus en Assemblée Générale le 23 juin 2021. Le renouvellement des mandats se fera lors de l'AG 2024

FONCTION	NOM	SOCIÉTÉ
Président	Emmanuel VASSENEIX	L. S. D. H.
Vice-Présidente	Florence FRAPPA	ECKES-GRANINI FRANCE
Vice-Président	Nicolas MAROTTE	INNOCENT
Trésorier	Benjamin DUPUIS	ECLOR / C.C.L.F.
Vice-Président	Pierre-Olivier GANDON	ALAIN MILLIAT
Membre	Alexandre GODIN	ANDROS
Membre	Bérengère DUCHESNE	AGRICOMMERCE
Membre	Henri LEON	S. I. L. L.
Membre	Stéphane LARREDE	BUREAU COUECOU
Membre	José RIBES-MARTINEZ	ANTARTIC
Membre	Richard PAYRAUD	FOULON-SOPAGLY
Membre	Séverine MACHI	FRUITS DELICE
Membre	Christophe GARCIA	BRITVIC
Membre	Héloïse TARRAUD	COCA-COLA FRANCE
Membre	Michel HILEYAN	PROCESSED FRUIT SUPPLIERS





EXPERTISES | SERVICES

*Accompagner la
profession et les adhérents
au quotidien*

xpertises

L'équipe UNIJUS/QUALIJUS à votre service

Aurore Bescond

Secrétaire générale
01 47 42 82 79 | abescond@UNIJUS.org



Elise Rivals

Assistante de direction
01 47 42 82 82 | erivals@UNIJUS.org



Philippe Lacroix

Communication & Affaires publiques
01 47 42 82 80 | placroix@UNIJUS.org



Affaires scientifiques et réglementaires

Emilie Jorda

01 47 42 82 47
ejorda@UNIJUS.org



Colombe Waché

01 47 42 82 46
cwache@UNIJUS.org



QUALIJUS

Pierrick Duavrant

Coordinateur qualité QUALIJUS
01 47 42 27 28 | pduavrant@qualijus.org



Pour mettre en oeuvre la feuille de route UNIJUS, l'équipe permanente anime des commissions thématiques et groupes de travail spécifiques.

Commission Scientifique et Technique (CST)

La CST traite les sujets techniques et réglementaires concernant les jus de fruits et nectars. Elle réunit ses membres régulièrement pour faire un point à date sur les actualités, débattre des enjeux du secteur et, selon les sujets, proposer des positions « filière ».

Contacts UNIJUS : Emilie Jorda | Colombe Waché

Commission développement durable (CDD)

La CDD est une commission qui traite des sujets en lien avec l'environnement, l'économie circulaire, les emballages. Son activité se résume actuellement à une transmission d'informations et des sollicitations pour des contributions sur ces thématiques.

Contacts UNIJUS : Colombe Waché

Commission emballages

La commission emballages est une commission ABSA (Alliance des Boissons Sans Alcool, qui regroupe UNIJUS et BRF). Sa mission est d'assurer une veille et de partager avec tous les adhérents des informations sur tous les sujets liés aux emballages utilisés dans le secteur des jus de fruits et des BRSA en France.

Contact UNIJUS : Colombe Waché

Commission contaminants et sécurité sanitaire

La commission contaminants est une commission ABSA (Alliance des Boissons Sans Alcool, qui regroupe UNIJUS et BRF). Cette commission traite de thématiques telles que les pesticides, les contaminants (mycotoxines, métaux lourds, composés néoformés, etc.), les huiles minérales, les perturbateurs endocriniens, les nanomatériaux, ... pour une meilleure anticipation et une maîtrise adaptée des risques émergents pour la filière.

Contact UNIJUS : Emilie Jorda

Commission Communication et Affaires publiques (COMAP)

La Commission Communication et Affaires publiques a pour mission de définir des dispositifs d'actions afin de mettre en application la stratégie de communication validée par le Bureau et ainsi de diffuser les messages clés de la filière à l'ensemble de ses parties prenantes, notamment les pouvoirs publics, les professionnels de santé et les médias.

Présidence :

 **Florence Frappa**
(Directrice Générale | Eckes-Granini France)

Contacts UNIJUS : Philippe Lacroix | Aurore Bescond

Merci !..

... à tous nos adhérents pour leur implication et leur contribution aux différents travaux de l'association !

Cet engagement est clé pour l'avancée de nos multiples dossiers et sujets.

ACCOMPAGNER LA PROFESSION ET LES ADHÉRENTS AU QUOTIDIEN

Au-delà d'offrir aux professionnels de la filière un lieu d'échanges et de concertation neutre, l'adhésion à UNIJUS permet l'accès à différents services assurés par l'équipe permanente.

Si vous souhaitez vous inscrire à une liste de diffusion des différentes veilles ou avoir plus de précision sur ces services, n'hésitez pas à nous contacter. UNIJUS@UNIJUS.org

Conseils étiquetage personnalisés

L'équipe des affaires scientifiques et réglementaires peut accompagner les adhérents dans la validation de leurs étiquetages. Elle répond ainsi quasi-quotidiennement à leurs demandes spécifiques et s'assure de la conformité de leurs produits concernant l'étiquetage obligatoire et les mentions volontaires. UNIJUS s'appuie pour cela sur la réglementation en vigueur, les positions professionnelles et les avis des administrations françaises et européennes.

Veille sur les sujets techniques

UNIJUS assure une veille quotidienne sur tous les sujets scientifiques, nutritionnels, contaminants, sanitaires qui concernent la filière des jus de fruits, nectars et boissons rafraîchissantes sans alcool. Ces informations sont partagées avec tous les adhérents et permettent ainsi une meilleure anticipation des risques émergents.

Veille réglementaire

Cette veille reprend tous les mois les mises à jour réglementaires sur l'ensemble des sujets d'intérêt pour la filière tels que étiquetage, ingrédients, sécurité alimentaire, environnement, fiscalité...

Suivi du marché des jus de fruits et nectars

UNIJUS partage mensuellement avec ses adhérents un bilan des statistiques d'évolution des ventes des jus de fruits, jus de légumes, nectars et smoothies en France. Ce suivi est réalisé via le panel Nielsen (bilan - pdf et tableau de bord - excel).

Données de consommation des Français

Depuis 2001, UNIJUS souscrit aux enquêtes de consommation CCAF du Crédoc. Ces enquêtes menées auprès des Français permettent notamment de connaître les quantités de jus et nectars consommées, les modes de consommation ainsi que les contributions des jus et nectars aux apports nutritionnels. Elles sont partagées avec l'ensemble des adhérents et sont utilisées par UNIJUS dans le cadre de discussions avec ses parties prenantes et dans différents outils de communication. En 2023, UNIJUS s'est rapprochée de Pascale Hébel qui travaille aujourd'hui chez C-Ways pour obtenir une nouvelle enquête de consommation début 2025 : l'étude Nutrimétrie.

Communication collective

UNIJUS s'applique à développer un discours institutionnel collectif permettant de relayer à l'ensemble de ses parties prenantes les messages fondamentaux de la filière. Ces éléments de communication sont à la disposition des adhérents pour qu'ils se les approprient et en soient les ambassadeurs lors de leurs propres actions.

Documentation

Tout au long de l'année des documents sont développés par l'équipe permanente UNIJUS : fiches techniques, documents de synthèse, notes de position, outils de communication... Tous ces documents sont à la disposition des adhérents et sont réalisés dans le but de les accompagner au mieux dans leurs pratiques et leurs actions au quotidien.

Un réseau professionnel

UNIJUS est en lien avec de nombreuses interprofessions et autres partenaires professionnels. Les adhérents bénéficient donc de ce large réseau dans lequel s'inscrit la filière.

Représentation au niveau Européen/AIJN

UNIJUS veille toujours à bien faire entendre la voix de la filière française dans les discussions européennes et à porter les positions décider collectivement. L'équipe permanente est ainsi régulièrement en lien avec ses interlocuteurs AIJN.

Formation

UNIJUS ET QUALIJUS proposent 4 formations ouvertes à tous les professionnels de la filière (adhérents et non adhérents) exerçant des activités réglementaires, R&D, qualité, ou marketing.

Ces formations ont différents objectifs :

› **introduction à la filière des jus de fruits et nectars** : acquérir les notions réglementaires, techniques et économiques de base permettant de s'intégrer dans la filière des jus de fruits et nectars. Le public visé est tout nouvel arrivant des entreprises de la filière.

› **connaissances et compréhension du marché des jus de nectars (approvisionnements, fabrication, emballages)** : acquérir les connaissances de base sur la filière et développer ses connaissances produits.

› **réglementation/étiquetage** : acquérir les connaissances réglementaires pour assurer un étiquetage complet et conforme pour les jus et les nectars.

› **authenticité** : acquérir les connaissances pour définir un plan de contrôle pertinent.

Webinaires

Depuis 2019, UNIJUS propose des webinaires à ses adhérents, organisés en fonction des actualités et des thématiques d'intérêt pour la filière.

Services adhérents

Adhérents UNIJUS en 2023



La Société Les Celliers Associés a rejoint UNIJUS en 2023. Bienvenue à eux !

- DISTRIBUTEUR DE PRODUITS FINIS
- FABRICANT DE JUS DE FRUITS
- COURTIER
- TRANSFORMATEUR DE FRUIT
- EMBALLAGE OU FOURNISSEUR D'ARÔMES



● RÉGION PARISIENNE



- 1 COCA-COLA FRANCE
- 2 DÖHLER FRANCE
- 3 ECLOR - C.C.L.F.
- 4 FRUITS DELICE
- 5 FRUTCO
- 6 INNOCENT
- 7 ELOPAK
- 8 MY BRAZIL FACTORY
- 9 PAGO
- 10 SIG-COMBIBLOC
- 11 TETRA PAK FRANCE

MARTINIQUE



GUADELOUPE



Notes

Notes



unijus

Union Nationale
Interprofessionnelle
des Jus de Fruits

23 boulevard des Capucines

75002 Paris

01 47 42 82 82

unijus@unijus.org

www.unijus.org | [@lesjusdefruits](https://www.instagram.com/lesjusdefruits) | www.mesjusdefruits.fr | [@FiersDeNosJusDeFruits](https://www.facebook.com/FiersDeNosJusDeFruits)

accédez à toutes nos plateformes digitales ici

